



# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

## EDITO

### Fiscalité

## Taxe carbone : l'AMF obtient satisfaction



A la suite de l'annonce par le Président de la République de la création d'une contribution climat-énergie, j'ai indiqué, dès le 10 septembre dernier, que nos collectivités seraient affectées par celle-ci, dans la mesure où une partie non négligeable de leurs charges de fonctionnement correspond à des dépenses qui seraient soumises à cette taxe.

Tandis que les particuliers verront leurs nouvelles charges compensées par une baisse ou un crédit d'impôt et que, dans le même temps, les entreprises bénéficieront de la réforme de la taxe professionnelle, il n'était pas normal que les collectivités ne bénéficient d'aucune contrepartie.

Lors du 92<sup>e</sup> Congrès, le Premier Ministre a répondu à notre demande, en précisant que les sommes versées par les collectivités territoriales au titre de la taxe carbone leur seraient intégralement restituées, par l'intermédiaire d'un fonds de soutien aux investissements d'économies d'énergie et de développement durable.

Cette annonce s'est concrétisée dès le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le Sénat ayant adopté un amendement créant ce fonds auprès de l'ADEME, qui permettra de redistribuer aux collectivités locales les sommes versées au titre de la taxe carbone, afin de participer au financement de leurs investissements en matière de développement durable et de maîtrise de l'énergie.

Au nom de l'AMF, je me réjouis de cette initiative qui prouve, une fois encore, que la mobilisation forte et unie de notre association nous permet d'obtenir des avancées concrètes au service de l'ensemble de nos adhérents.

JACQUES PÉLISSARD

## LA VIE DE L'AMF

# 92<sup>e</sup> congrès Résolution générale



Les maires, réunis à Paris en Congrès, ont adopté, le 19 novembre, une résolution générale dans laquelle ils réaffirment la place et le rôle des communes dans l'organisation territoriale de la République. Ils ont exprimé, à cette occasion, leurs plus vives inquiétudes concernant la réforme de la taxe professionnelle et la réforme territoriale.

En effet, le Congrès redoute que la réforme nécessaire de la taxe professionnelle et l'évolution des concours financiers de l'Etat ne mettent durablement en péril les moyens financiers et fiscaux des collectivités locales.

Il demande en conséquence une réforme claire et juste qui intègre notamment une augmentation significative de la part de cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée, l'assujettissement à la contribution économique territoriale de l'ensemble des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 euros, l'instauration d'un taux unique pour toutes les entreprises assujetties, l'assouplissement des règles de liaison des taux entre les impôts directs locaux ainsi que l'organisation d'une véritable péréquation entre communes et communautés.

Le Congrès attache enfin une particulière importance à ce que soit mise en

œuvre, dès 2010, une révision globale de l'assiette des impôts directs locaux. S'agissant du projet de loi sur la réforme territoriale, le Congrès considère que les évolutions proposées, en termes de structures, de compétences et de gouvernance, doivent conforter la République décentralisée.

A ce titre, il demande notamment :

- que le texte sur la répartition des compétences entre les collectivités territoriales soit connu avant le vote de la réforme territoriale ;
- le maintien des cofinancements pour les projets des communes ;
- l'achèvement de la carte de l'intercommunalité fin 2012 ;
- que les communes gardent la maîtrise des transferts des compétences aux structures intercommunales ;
- que les propositions des commissions départementales de coopération intercommunale, prises à la majorité des deux tiers, s'imposent au représentant de l'Etat, comme le prévoit le Gouvernement ;
- que les communes nouvelles soient fondées sur la base du volontariat ;
- de réserver le statut de métropole aux seules agglomérations de dimension européenne sans vassaliser les communes membres.



## LA VIE DE L'AMF

**92<sup>e</sup> Congrès**  
Temps forts  
P.2

## PARTENARIATS

**Développement durable**  
Rubans 2009  
P.3

## PRATIQUE

**Baromètre financier**  
Edition 2009  
P.5

## BLOC NOTE

**Normes et réglementation**  
Guide  
P.6

# LA VIE DE L'AMF



En terme de développement durable, le Congrès demande que les communes et les communautés soient étroitement associées à l'élaboration des dispositifs, des schémas et des normes qu'elles devront prendre en compte, notamment dans le cadre du « Grenelle de la mer ».

Le Congrès souhaite également que les communes appelées à assumer les obligations liées à la création de « corridors écologiques » (trame verte et bleue) reçoivent une légitime et juste compensation.

En matière de politique de la ville, Les maires souhaitent notamment que des garanties soient apportées sur le financement des projets de rénovation urbaine contractualisés avec l'ANRU et qu'un nouveau programme soit envisagé dès maintenant.

Le Congrès souhaite que soient créées les conditions permettant d'assurer un maillage territorial fort par les services publics dont l'évolution doit reposer sur l'information très en amont des élus et la déclinaison dans chaque territoire d'engagements de services publics garantis par des contrats territoriaux. Les maires et présidents de communautés prennent acte enfin des orientations et des mesures arrêtées par le Comité Interministériel suite aux Etats généraux de l'Outre-mer et souhaitent qu'elles permettent de répondre aux attentes des populations et des élus locaux, légitimement attachés à l'identité de chacun de leurs territoires et qui aspirent tout à la fois à un développement plus autonome et au maintien d'un lien fort avec la métropole.

Le Congrès considère que l'année 2010 devra être mise à profit pour rechercher l'indispensable consensus républicain sur les deux réformes engagées par le Gouvernement.

Retrouver l'intégralité de la résolution sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (ref. BW9807)

## BILAN CHIFFRÉ DU CONGRÈS

12 116 inscrits, dont 7 045 maires et présidents de communautés, et 5 071 accompagnants (conseillers municipaux, services...).

5 380 places assises réparties en six salles.

19 000 m<sup>2</sup> : la surface du hall 4 qui abrite le congrès.

803 journalistes accrédités.

55 302 visiteurs au Salon des maires.

2 tonnes de pommes croquées.

## 92<sup>e</sup> CONGRÈS

## ILS ONT DIT



**Jacques Pélissard,**  
président de l'AMF

« Depuis les lois de décentralisation, les collectivités locales ont apporté la preuve de leur efficacité et de leur bonne gestion. Elles sont proches du citoyen, elles sont réactives, elles sont garantes du lien social. Elles sont aussi, aux côtés des entreprises, des acteurs essentiels du développement économique. Or, les élus locaux ne comprennent pas le double langage de l'Etat. On ne peut pas réclamer le soutien des collectivités au plan de relance et, dans le même temps, mettre en péril une partie de leurs ressources. On ne peut pas demander aux collectivités locales de maintenir un lien social dans leur commune en assurant les services publics de proximité et, dans le même temps, les inciter à réduire leurs effectifs. »



**André Laignel,**  
secrétaire général de l'AMF

« C'est vrai que la France a 36 700 communes et la seule question qu'il convient de se poser tous ensemble c'est : est-ce que c'est bon pour la France ? Est-ce que c'est bon pour la démocratie ? Est-ce que c'est bon pour le service de nos concitoyens d'avoir ces 36 700 communes ? Ou est-ce que ce serait un progrès que de les réduire ? Je crois que tous ensemble nous devons dire que c'est une richesse extraordinaire et que, cette richesse, nous avons la volonté commune de la préserver. »



**Bertrand Delanoë,**  
maire de Paris

« Nous sommes des responsables. Nous voulons, en tant que maires, avoir un rôle pour la force économique de nos communes. Mais la question, c'est de remplacer ce qui devrait être modifié non pas par des compensations de l'Etat mais par des ressources. »



**Christine Lagarde,**  
ministre de l'Economie

« Alors, nos engagements sont les suivants : maintien intégral de vos recettes, respect du principe de l'autonomie financière, c'est à-dire un transfert à votre bénéfice de taxes pérennes et dynamiques pour limiter au maximum les financements

budgétaires, parce que les financements par les dotations, vous n'aimez pas cela et je le comprends très bien. »



**Brice Hortefeux,**  
ministre de l'Intérieur

« Cette clause de compétence générale, elle est donc maintenue au profit des communes, c'est aussi pourquoi nous avons choisi de faire désigner les délégués des communes au sein des intercommunalités à l'occasion des élections municipales, et non pas d'une élection autonome. [...] Et donc nous avons voulu conforter la légitimité des communes, et non pas créer une légitimité concurrente, qui aurait pris à rebours toute l'histoire de notre République. »

## AVANCÉES OBTENUES



Le Premier ministre, François Fillon, a tenté d'apaiser l'inquiétude des élus en répondant sur plusieurs points aux demandes formulées par l'AMF. Le versement anticipé du FCTVA sera assoupli

pour permettre à plus de communes d'en bénéficier, et le dispositif sera reconduit en 2010. La proposition de l'AMF de renforcer le pouvoir des CDCI a été prise en compte.

Accédant à une autre demande de l'AMF, François Fillon a indiqué que « la taxe carbone ne doit pas être un impôt nouveau mais un outil de redistribution pour améliorer l'efficacité énergétique ». Un fonds sera donc créé, « dont le montant correspondra à la taxe carbone versée par les collectivités ; il contribuera exclusivement à financer leurs investissements en économie d'énergie ». En ce qui concerne la suppression de la taxe professionnelle, François Fillon a souligné que « la violence de la crise économique et l'exacerbation de la concurrence internationale justifient la mise en œuvre immédiate » de cette réforme.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE RUBANS 2009



Le 8 décembre dernier a eu lieu, au Sénat, la remise des trophées de la 7<sup>e</sup> édition du concours « les Rubans du développement durable » organisée par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia. A cette occasion, 12 collectivités ont été mises à l'honneur pour leur politique exemplaire en faveur du développe-

ment durable. Ont été distinguées : les communes d'Ayen (19), Blanquefort (33), Clermont-Ferrand (63), Grenoble (38), Mérignac (33), Sainte-Suzanne (97), ainsi que la Communauté de communes du Pays des Herbiers (85), la Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65), le Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59), le Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (90), le Conseil général de la Gironde (33), et le Conseil général de l'Hérault (34).

**CONTACT**

[www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)

## ENERGIE LIGUE ENR

A l'occasion du Championnat Energies Renouvelables, ligue ENR, un classement est établi en fonction des énergies renouvelables (solaire et bois-énergie) installées par habitant sur le territoire de la collectivité. La participation à la Ligue est gratuite et l'inscription se fait en ligne. Les communes et les intercommunalités de toutes tailles peuvent participer.

Inscription jusqu'au 31 décembre 2009.

**CONTACT** [www.ligue-enr.fr](http://www.ligue-enr.fr) ou 01.55.86.80.04

## INNOVATION PRIX TERRITORIA

Les Lauréats du Prix Territoria 2009 ont reçu leurs trophées le mercredi 25 novembre au Sénat. Organisé par l'observatoire national de l'innovation publique Territoria, ce prix récompense les réalisations innovantes, exemplaires et transposables des administrations locales dans chaque domaine d'intervention des collectivités locales. Vous pouvez retrouver tous les lauréats par catégorie sur [www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr).

**CONTACT** Marie-Christine Jung - 01 46 03 24 27

## VIEILLISSEMENT COLLOQUE «TERRITOIRES GÉRONTOLOGIQUES»

Organisé par la Fondation nationale de gérontologie, centre de ressources dédié aux

questions du vieillissement, le 14 Janvier 2010, ce colloque a pour objectif de réfléchir sur le concept de « territoire gérontologique » à partir d'une approche interdisciplinaire et d'examiner les enjeux ou les défis posés par la mise en œuvre de certains dispositifs gérontologiques dans la réalité clinique, sociale et organisationnelle actuelle.

Auditorium Marie Curie du CNRS :

3 rue Michel-Ange, Paris 16<sup>ème</sup>. Inscription payante au 01 55 74 67 23

## SPORT MORT SUBITE

Soutenue par le ministère de la Santé et des Sports, l'association « 14 » a pour but d'identifier médicalement et clairement le phénomène de « mort subite » aujourd'hui dans le

sport, de recenser et d'informer le public sur toutes les solutions préventives.

L'une des actions majeures de l'association est notamment de promouvoir les « 10 règles d'or » préventives contre les accidents cardiovasculaires dans le sport, édictées par le Club des Cardiologues du Sport et validées par l'Académie Nationale de Médecine. Elles constituent un message simple, compréhensible de tous, et sont très facilement mémorables. L'association « 14 » invite donc les communes à diffuser ces règles sur tous leurs sites sportifs.

**CONTACT** [www.numero-14.org](http://www.numero-14.org)

## ENVIRONNEMENT COPENHAGUE



A l'occasion de la conférence de Copenhague sur le Climat, les collectivités ter-

ritoriales et leurs associations représentatives\* se sont réunies, à Paris, le 1er décembre dernier, et ont signé une déclaration commune pour rappeler leur mobilisation en faveur de l'adoption d'un accord ambitieux et leur engagement à conduire des politiques locales et territoriales écologiquement responsables. Cette mobilisation des réseaux français s'inscrit dans la stratégie initiée par plusieurs organisations internationales de pouvoirs locaux, l'enjeu étant de parvenir à la reconnaissance formelle de la contribution des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses impacts. Cela nécessite que les accords internationaux sur le climat mentionnent explicitement le rôle et l'action des collectivités.

**Texte complet sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (Réf. BW9815)**

\*AMF, ACUF, ARF, ADF, AFCCRE, AMGVF, ADCE, CUF

## AGENDA

### 16 DÉCEMBRE

Entretien avec Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité \*

### 12 JANVIER

Commission des communes et territoires ruraux en présence de Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire \*

### 28 JANVIER

Réunion du Bureau de l'AMF \*

### 2 FÉVRIER

Réunion des directeurs d'associations départementales de maires \*

\* Rendez-vous de Jacques Pélissard, président de l'AMF

# Textes officiels



## MARCHÉS PUBLICS PROCESSUS DE DÉMATÉRIALISATION

**La date du 1er janvier 2010 marque le début d'une nouvelle phase** dans le processus de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et, à cette occasion, une fiche publiée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Economie rappelle les obligations prévues par les articles 40, 41 et 56 du Code des marchés publics, qui s'imposeront aux collectivités locales. Il convient tout d'abord de retenir pour les marchés de fournitures, de services ou de travaux d'un montant supérieur à 90 000 euros, que les collectivités auront désormais l'obligation de publier l'avis d'appel public à concurrence et les documents de la consultation sur leur profil acheteur (art. 40 et 41 CMP). Par ailleurs, pour les marchés dans

le domaine de l'informatique supérieurs à 90 000 euros, les candidatures et les offres devront obligatoirement être transmises de façon dématérialisée (art. 56 CMP). Enfin, quel que soit le montant du marché, elles auront la possibilité d'imposer aux candidats la transmission par voie électronique de leurs candidatures et de leurs offres. Les modalités de la dématérialisation de ces différents documents et les moyens de sécurisation des procédures électroniques de passation seront précisés par un arrêté, qui devrait être publié avant la fin de l'année.

*Référence :*  
[http://www.minefe.gouv.fr/directions\\_services/daj/dematérialisation/dematérialisation\\_dans\\_mp.pdf](http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/dematérialisation/dematérialisation_dans_mp.pdf)

relles ne faisant pas l'objet d'une protection spécifique.

*Référence : décret n°2009-1414 publié au JO du 20 novembre 2009*



## DÉCHETS FILIÈRE ECOFOLIO

**L'article 541-10-1 du Code de l'environnement prévoit** une extension de la filière « papiers » aux papiers à usage graphique destinés à l'impression (en particulier les ramettes de papier utilisées en bureautique) à compter du 1er janvier 2010. Les producteurs concernés devront donc déclarer les tonnages qu'ils mettent sur le marché et verser à EcoFolio les contributions correspondantes. Les contrôles sont effectués par les Douanes, qui exigent le paiement de la TGAP pour tous les tonnages

non déclarés à EcoFolio.

Pour les collectivités territoriales, l'extension du périmètre se traduit par une augmentation des tonnages de papiers pris en compte dans le calcul des soutiens financiers, conduisant à une augmentation des sommes versées aux collectivités. Le calcul tient compte de la proportion de papiers ayant supporté la contribution EcoFolio et de la part des papiers de bureaux collectés par le service public. Le décret d'application sera publié à la fin de cette année.



## CHIENS DANGEREUX PERMIS DE DÉTENTION



## URBANISME PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

**Le décret du 19 novembre 2009, dont les dispositions,** sauf exceptions visées à l'article 9, sont entrées en vigueur le 1er décembre dernier, dispense de toute formalité d'urbanisme les installations photovoltaïques au sol dont la puissance crête est inférieure à 3 KW et dont la hauteur au-dessus du sol ne peut dépasser 1,80 mètre. Toutefois, une telle installation est soumise à déclaration préalable, quelle que soit sa hauteur, si elle est située en secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou une réserve naturelle, notamment. Sont également soumises à déclaration préalable, les installations

d'une puissance crête comprise entre 3 KW et 250KW, mais aussi celles d'une puissance crête inférieure à 3 KW dont la hauteur au-dessus du sol dépasse 1,80 mètre. Quant aux installations dont la puissance crête est supérieure à 250 KW, elles nécessitent un permis de construire, une étude d'impact et une enquête publique.

Enfin, la procédure de modification simplifiée des PLU pourra être utilisée afin d'autoriser, le cas échéant, l'installation de centrales solaires au sol d'une puissance crête inférieure ou égale à 12 mégawatts dans les parties des zones natu-

**A compter du 31 décembre 2009, tous les propriétaires de chiens** de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie doivent posséder un permis de détention, délivré par le maire de leur commune de résidence. Toutefois, des retards sont à prévoir malgré les dispositions de la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux. Afin d'obtenir ce permis, le propriétaire du chien doit fournir les pièces justifiant l'identification du chien, la vaccination antirabique, une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par

l'animal, la stérilisation du chien de 1<sup>re</sup> catégorie et produire l'attestation d'aptitude et l'évaluation comportementale de l'animal.

Pour rappel, toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie.

Enfin, en cas de danger grave et immédiat, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et faire procéder à son euthanasie après avoir obtenu l'aval préalable d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires.

*Note détaillée sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (réf BW9787)*

# Baromètre financier : édition 2009

Créé en 1997 par l'AMF et la Caisse d'Épargne, le baromètre financier des communes et des communautés est issu d'une enquête réalisée par téléphone, du 24 août au 4 septembre 2009 par le CSA auprès d'un échantillon représentatif de 521 maires et 104 présidents d'EPCI classés selon la taille des collectivités et la région d'origine.

Les résultats du Baromètre financier 2009 ont été présentés lors du 92e Congrès des maires et des présidents de communautés de France.

L'année 2009 montre clairement la volonté des maires d'œuvrer pour la relance de l'économie en maintenant un niveau d'investissement élevé. Les présidents de communautés affichent, quant à eux, leur volonté de maintenir et développer les services rendus à la population.

Si, pour cette année 2009, les élus ont jugé leur situation financière satisfaisante, le contexte actuel, marqué par la réforme du paysage financier et institutionnel, laisse place à de vives inquiétudes pour l'avenir.

Le pessimisme des élus quant à l'évolution de

leur situation financière progresse de près de 10 points par rapport à l'année dernière.

S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, les élus souhaitent très majoritairement que l'assiette de l'impôt économique soit fondée à la fois sur le foncier bâti mais aussi sur la valeur ajoutée, afin de disposer de recettes dynamiques.

Concernant le renforcement éventuel de l'intégration financière et fiscale du bloc communal, les élus ont majoritairement rejeté l'idée que le pouvoir fiscal pouvait être réservé à la communauté, à charge pour elle de reverser, dans le budget des communes membres, les sommes nécessaires à l'exercice des compétences communales.

Pour les élus, l'ensemble des réformes ne doit pas conduire à la disparition d'un échelon local, quel qu'il soit, mais doit bien consister en une redéfinition des champs d'intervention de chaque collectivité.

*Le baromètre financier 2009 est accessible sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (Réf. BW9806)*

## LA POSTE

### SUIVI DU PROJET DE LOI

À l'issue du vote du Sénat, La Poste serait transformée en société anonyme dont le capital serait détenu par « l'Etat, actionnaire majoritaire, et par d'autres personnes morales de droit public », cette transformation ne pouvant « avoir pour conséquence de remettre en cause le caractère de service public national de La Poste ». Le réseau postal « compte au moins 17 000 points de contact répartis sur le territoire français en tenant compte des spécificités de celui-ci ».

Les quatre missions de service public exercées par La Poste sont réaffirmées : le service universel postal, la contribution à l'aménagement du territoire, le transport et la distribution de la presse, l'accessibilité bancaire. Enfin, le Fonds postal national de péréquation territoriale serait toujours alimenté par l'allègement de fiscalité locale dont bénéficie La Poste mais cet allègement serait révisé chaque année, sur la base de l'évaluation réalisée par l'ARCEP.

L'Assemblée nationale examine le texte à la mi-décembre.

*Voir note sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (réf. BW9811)*

## MEPLF

### BUDGET COMMUNAUTAIRE

Un document de travail récemment publié sur les orientations du prochain budget communautaire suggère une réorganisation selon trois grandes priorités thématiques (croissance et emplois durables, énergie, action extérieure de l'UE) ainsi qu'une renationalisation de la politique de cohésion et la concentration des crédits sur les Etats les plus en retard de développement, ce qui conduirait à exclure 200 régions européennes sur les 271 bénéficiaires actuels. Même si la discussion sur ce texte semble avoir été ajournée, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) estiment nécessaire que la nouvelle Commission clarifie rapidement ses intentions ainsi que son soutien à une politique de cohésion associant l'ensemble des régions de l'UE.

## La MEPLF à Strasbourg

Le 25 novembre 2009, les présidents de la MEPLF et leurs représentants sont allés à la rencontre des députés européens à l'occasion de la dernière session plénière du Parlement européen à Strasbourg. En effectuant cette démarche, les présidents ont conscience du poids politique grandissant du Parlement Européen et de l'importance d'une collaboration plus étroite entre élus locaux et parlementaires européens.

## Enquête AMF/GDF-SUEZ

Une enquête auprès des maires et présidents de communautés de plus de 3 000 habitants sera prochainement lancée afin de mieux appréhender leur perception et leurs attentes en matière d'outils d'évaluation des politiques de développement durable.

Un questionnaire anonyme sera adressé par mail aux élus concernés. Il propose de faire le point successivement sur l'engagement du territoire en faveur du développement durable, les attentes, la connaissance des outils d'évaluation existants ainsi que l'expérience des élus en matière d'évaluation de politiques de développement durable.

## Panier du maire

Créé par l'AMF et Dexia Crédit local, le panier du maire est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les collectivités locales. La dernière édition fait apparaître, à la fin du 1er semestre 2009, un écart de 1,3 point entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac (comme à la fin du premier semestre 2008).

Si cet écart se maintient au même niveau que l'année dernière, il reste néanmoins important et démontre une nouvelle fois que l'inflation réellement supportée par les communes est nettement supérieure à celle retenue par le législateur.

*Dossier sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (réf. BW8105).*



## Une Europe innovante, Paroles d'élus

Le 5<sup>e</sup> tome de la collection « Paroles d'élus », paru au mois de novembre, est le fruit d'un partenariat réussi entre l'AMF, l'AdCF, l'AMGVF, l'AMRF, l'APVF, la FMVM et France Télécom Orange. Cet ouvrage valorise 95 initiatives de collectivités locales s'appuyant sur les TIC pour la mise en œuvre de leurs politiques en France et en Europe. Cette année, « Paroles d'élus » propose une version numérique [www.parolesdelus.com](http://www.parolesdelus.com). Ce site participatif est destiné aux élus locaux pour leur permettre de présenter leurs initiatives en matière de nouvelles technologies.

**CONTACT** Mairie 2000 : [dbreure@amf.asso.fr](mailto:dbreure@amf.asso.fr)



## Le maire et le sport

Depuis le 18 novembre 2009, la troisième édition du guide intitulé « Le maire et le sport », auquel l'AMF a collaboré, est disponible auprès des Éditions Berger-Levrault au prix public de 49 euros.

Le but de cet ouvrage est d'aider les communes à mettre en œuvre leur politique sportive, en leur proposant des fiches thématiques permettant de réfléchir à la stratégie à adopter, de connaître les actions à mettre en place et les méthodes les plus adaptées pour y parvenir.



## Le maire et les transports

L'AMF et l'association AGIR se sont associées pour réaliser le guide « Le maire et les transports ». Il apporte aux élus un éclairage utile et concret sur la mise en œuvre des politiques de transport. Il développe de manière accessible aux non spécialistes les principaux aspects de contexte et d'organisation mais aussi des questions plus techniques liées à cette compétence. Le guide est disponible sur : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (ref. BW9785) et sur [www.agir-transport.org](http://www.agir-transport.org)



## Normes et réglementation

Un guide du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de

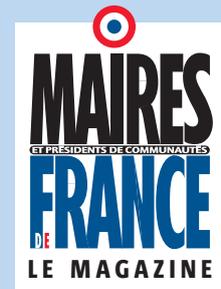
l'emploi sur l'utilisation des normes dans la réglementation est disponible à l'adresse suivante : [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr) (espace thématique, normalisation).

S'adressant tout autant aux administrations d'État qu'aux utilisateurs publics et privés de normes, ce guide rappelle que dans tous les cas, la réglementation prime sur la norme et précise les cas où un décret peut donner à une norme, au-delà de son caractère traditionnel de référence, une valeur réglementaire.



## Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Une brochure sur le plan de mise en accessibilité de la voirie, réalisée sous forme de questions-réponses par le CERTU en collaboration avec l'AMF, est téléchargeable sur le site des deux partenaires (ref AMF : BW9813). La loi de février 2005 sur le handicap imposant à toutes les communes d'élaborer un tel plan, ce document d'une vingtaine de pages est destiné aux élus des communes rurales et des communautés de communes sans services techniques.



DOSSIER

## Les maires face à la gestion de leur patrimoine forestier

JURIDIQUE

## Immeubles menaçant ruine

TERRITOIRES

## Les pôles de compétitivité trouvent leur second souffle

INITIATIVES

## Innovation dans les petites Step

sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)  
retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

**MAIRE** info  
ABONNEMENT GRATUIT

## MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 264, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.  
Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquetiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.  
N° de commission paritaire : 0311G84411. Crédits photographiques : © Florence Daudé pour l'AMF p.1

## LA VIE DU RÉSEAU

### DÉSIGNATIONS

**Médiation de l'eau** : André Flajolet, maire de Saint-Venant - 63 ; Philippe Kaltenbach, maire de Clamart - 92  
**Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière** : Bruno Philippe, maire adjoint à Sceaux - 92  
**Conseil supérieur des archives** : Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris - 75  
**Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers (CNESOR)** : Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc - 74  
**Comité d'orientation des recherches en sûreté nucléaire et**

**en radioprotection (COR)** : Yves Le Bellec, maire de Pierrelatte - 26  
**Commission d'expertise des Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues**

### AGENDA DES AD

#### 23 JANVIER

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Gironde \*

#### 30 JANVIER

- Assemblée générale de l'Association des maires des Landes
- Assemblée générale de l'Association des maires de Haute-Saône
- Assemblée générale de l'Association des maires des Yvelines

**d'épuration urbaines ou industrielles** : Jean-Yves Menou, maire de Ploubezre - 22 (titulaire) ; Denis Merville, maire de Sainneville-sur-Seine - 76 (suppléant)

#### 1ER FÉVRIER

- Assemblée générale de l'Association des maires de l'Orne \*

#### 26 MARS

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Vendée

#### 9 ET 10 AVRIL

- 2<sup>e</sup> Carrefour des communes de Corrèze

\* En présence de Jacques Pétissard, président de l'AMF